

CONDITIONS GENERALES

Date : 11.04.2021

Version : 1.1

Version	Description des modifications
1.1	Version réécrite

1.	DIRECTIVES GENERALES ET INDICATIONS POUR LES COURS	3
1.1.	ADMISSION.....	3
1.2.	INSCRIPTION.....	3
1.3.	CONFIRMATION/LISTE D'ATTENTE.....	3
1.4.	ANNULATION.....	3
1.5.	PROGRAMME ET MISE EN œuvre.....	3
1.6.	COÛTS	4
1.7.	MODALITES DE PAIEMENT.....	4
1.8.	RECLAMATIONS	4
1.9.	PROTECTION DES DONNEES	4
1.10.	ENREGISTREMENT VIDEO ET PHOTO.....	4
1.11.	RESPONSABILITE CIVILE	4
1.12.	POINT DE CONTACT.....	4

1. DIRECTIVES GENERALES ET INDICATIONS POUR LES COURS

Les CG ci-dessous sont valables pour les modules de formation et de formation continue organisés par la SRRC. Ils sont identifiables par la désignation « SRRC 20xx.xx ».

1.1. ADMISSION

En principe et si ce n'est pas indiqué différemment, les cours sont ouverts à tous.

1.2. INSCRIPTION

Avec l'inscription à un module de la SRRC, le participant s'engage à accepter les conditions ci-dessous.

1.3. CONFIRMATION/LISTE D'ATTENTE

L'inscription est confirmée par e-mail par l'organisateur. Lors de l'inscription, veuillez-vous assurer que vous fournissez l'adresse électronique correcte. En cas de surréservation, les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de leur réception. Des listes d'attente peuvent être tenues pour des inscriptions ultérieures.

1.4. ANNULATION

Les annulations doivent être faites par écrit. Nous facturons les annulations comme suit :

- Jusqu'à 1 mois avant le début du cours : 0.00 CHF
- Jusqu'à 1 jour avant le début du cours : 50% des frais de cours (min. 25.- CHF)
- Le jour-même du cours/absence non excusée : 100% des frais de cours

Un remboursement partiel des frais de cours ne peut être accordé que dans des cas exceptionnels, à condition que des raisons importantes puissent être prouvées, par exemple en cas de maladie/accident (un certificat médical doit être fourni), de décès dans la famille proche, etc. Toutefois, il est possible de fournir un participant de remplacement qui remplit les conditions d'admission sans frais supplémentaires.

1.5. PROGRAMME ET MISE EN ŒUVRE

Les participants au cours recevront des informations détaillées environ 14 jours avant le début du cours. Les cours pour lesquels il y a trop peu d'inscriptions à la date limite d'inscription peuvent être annulés par la SRRC sans substitution. Les annulations de cours seront communiquées au moins une semaine avant le début du cours. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications au programme dans un bref délai.

1.6. COÛTS

Les coûts de tous les cours sont indiqués dans l'annonce y relative. Ils peuvent varier par participant selon le statut de ses reconnaissances. Sauf indication contraire, les frais de voyage, d'hébergement et de repas sont à la charge du participant.

1.7. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf indication contraire, le paiement doit être effectué selon les modalités de paiement indiquées sur la confirmation d'inscription. Les inscriptions ne sont définitives qu'après réception du paiement, sauf stipulé différemment.

1.8. RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées immédiatement et sur place auprès du chef de cours concerné. Il s'efforcera de remédier, dans la mesure du possible, aux lacunes constatées. Il n'y a pas de droit à un remboursement financier.

1.9. PROTECTION DES DONNEES

La SRRC traite les données que nous recevons lors de l'inscription à un cours avec le plus grand soin et conformément aux lois suisses sur la protection des données. Toute personne qui s'inscrit à un cours de la SRRC accepte que les données (à des fins de covoiturage, de mise en réseau, etc.) soient mises à la disposition de tous les participants au cours et des experts/intervenants. Les données ne seront pas transmises à des tiers et ne pourront être utilisées par les participants qu'à des fins privées.

1.10. ENREGISTREMENT VIDEO ET PHOTO

En s'inscrivant à un cours de la SRRC, les participants acceptent que la SRRC prenne des photos et des vidéos à des fins médiatiques et de formation. Un droit d'opposition s'applique, qui peut être communiqué directement sur place ou par courrier électronique à l'équipe de formation.

1.11. RESPONSABILITE CIVILE

C'est aux participants de prendre en charge leur assurance.

1.12. POINT DE CONTACT

En cas de questions, la personne de contact indiquée pour chaque cours est volontiers à disposition.